

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES DOYENS
DES FACULTÉS DE MÉDECINE D'EXPRESSION FRANÇAISE

LE PRÉSIDENT : A. GOUAZÉ
LE VICE-PRÉSIDENT : I. DIOP-MAR

IIIème REUNION
DU
BUREAU PERMANENT
PARIS - 1er et 2 JUIN 82

Président : Doyen A. GOUAZÉ
Vice Président : Doyen I. DIOP MAR

- Afrique au Sud du Sahara
 - Doyen ANGATÉ (Abidjan),
 - Doyen DIOP MAR (Dakar),
 - Doyen EBEN MOUSSI (Yaoundé),
 - Doyen SEKOU (Niamey),
 - Doyen ANDRIANJATOVO (Tananarive), Observateur.
- Afrique du Nord
 - Doyen BENELKADI (Alger),
 - Doyen BEN AYED (Tunis), représenté par le Pr SRIBI, Assesseur,
 - Doyen SRAIRI (Casablanca).
- Belgique
 - Doyen PASTEELS (Bruxelles)
- Canada
 - Professeur MATHIEU (Montréal),
 - Doyen ROCHON (Laval), excusé.
- France
 - Doyen GOUAZÉ (Tours),
 - Doyen de PAILLERETS (Paris),
 - Doyen TOGA (Marseille),
 - Doyen HOUDART (Paris) observateur.
- Haïti
 - Doyen GERMAIN (Port-au-Prince).
- Liban
 - Doyen NAFFAH (Beyrouth).
- Suisse
 - Doyen RIVIER (Lausanne).

Le Président accueille les membres du Bureau Permanent à la Faculté de Médecine de Paris (Musée Orfila - Laboratoire d'Anatomie, 45, rue des Saints Pères) et précise les contacts qui ont été pris depuis la réunion de Dakar avec

- les Ministères Français
 - de la Coopération et du Développement,
 - de l'Education Nationale,
 - des Relations Extérieures,
 - de la Culture,
- l'OMS Genève (Dr HAMON),
- l'OMS Afrique (Pr A.C. QUENUM - Directeur Régional)
- l'A.C.C.T (Agence de Coopération Culturelle et Technique) dont le Secrétaire Général est le Pr OWONO N'GUEMA,
- l'AUPELF (M. BEUTLER, Secrétaire Général),
- l'Académie Nationale de Médecine (Pr DI MATTEO, chargé des problèmes de la Langue Française),
- l'Institut des Sciences de la Santé.

Sur la proposition du Président et à l'unanimité des suffrages, le Docteur Roger OCCELLI, Directeur de l'Institut des Sciences de la Santé est nommé Conseiller Technique du Bureau Permanent de la Conférence.

Au cours de cette IIIème Réunion du Bureau Permanent venant après dix huit mois d'existence et deux réunions plénières de la Conférence Internationale, se sont sans doute dégagés plus clairement

- la mission de Coopération Médicale Universitaire de la Conférence,
 - promotion de la qualité de la formation des hommes à tous les niveaux, formation initiale et de troisième cycle, formation des formateurs et formation permanente aussi à tous les niveaux dans le cadre d'enseignements faisant référence permanente à la Recherche,
- et ses deux supports essentiels
 - diffusion de l'information scientifique, technique et pédagogique,
 - circulation et accueil des hommes et rencontres à tous les niveaux,

- ainsi que la place et le rôle du Bureau Permanent par rapport à la Conférence elle-même,
 - la Conférence qui se réunit au moins tous les trois ans, définissant des grandes options de la Coopération Médicale Universitaire entre les Etablissements de formation médicale d'Expression française, et traçant les grandes lignes des actions à mener,
 - le Bureau Permanent, organe exécutif, qui se réunit deux fois par an, agit dans le cadre de ces options et de ces actions comme un Conseil Pédagogique et Scientifique d'évaluation des besoins et de proposition de réalisation d'opérations concrètes aux Etablissements membres, aux Ministères des Pays membres et aux Organisations nationales et internationales de Coopération.

1 - DIFFUSION INFORMATION PEDAGOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.

11 - Bibliothèques - Ouvrages et Revues - Bibliographie.

- Le Ministère Français de la Coopération et du Développement poursuit la dotation des bibliothèques des établissements d'Afrique au Sud du Sahara entreprise en 1978 avec mise à jour annuelle. Pour la mise à jour 1982 il a été demandé aux établissements de formuler leurs souhaits en ce qui concerne les livres et les Revues Scientifiques. Le Bureau demande à nouveau qu'un effort particulier soit consenti au niveau des Revues et qu'une particulière attention soit portée au suivi des abonnements.

Enfin il sera demandé au Ministère Français des Relations Extérieures d'envisager une action du même ordre en direction des plus jeunes établissements d'Afrique au Nord du Sahara, du Liban et d'Haïti.

Une action a par ailleurs été entreprise auprès du Ministère Français de la Culture dans le cadre de la diffusion du livre scientifique français.

Le Bureau souhaite que l'expérience des expositions de manuels didactiques à l'intention des étudiants et des enseignants tentée et réussie par l'AUPELF (ouvrages de plusieurs niveaux - exemplaires nombreux - exposés puis distribués aux étudiants) soit renouvelée.

- L'objectif essentiel final semble devoir être de constituer de bonnes bibliothèques bien gérées.

Le Bureau souhaite qu'une action intensive au plan de la gestion de l'information pédagogique et scientifique soit menée au niveau des établissements qui en feront la demande,

- missions de bibliothécaires expérimentés (2 à 6 mois) éventuellement plus courtes et tournantes pour organiser la bibliothèque et former des responsables locaux.

- La gestion de l'information débouche sur la bibliographie.
En fait ces deux points sont absolument vitaux pour la formation médicale à tous les niveaux, la préparation des mémoires et thèses, l'élaboration et l'exécution des programmes de Recherche.

Le Bureau souhaite que des mesures simples, susceptibles d'apporter un début de solution

- abonnement des établissements auprès du CNRS pour la bibliographie,
- abonnement des bibliothèques au Bulletin Signalitique du CNRS, Index Medicus, Current Contents...
- chaque faculté pouvant ainsi se spécialiser dans la bibliographie d'une ou plusieurs disciplines.

En fait, le problème est difficile et d'ailleurs souvent mal résolu dans les établissements anciens.

Le Bureau souhaite qu'un Enseignant Spécialiste du problème (le nom du Pr JOLIS de Paris-Bichat est avancé) soit envoyé en mission tournante dans les établissements qui en feront la demande pour évaluer sur le terrain les besoins et présente lors de la réunion du Bureau Permanent des 1er et 2 juin 1983 un rapport sur les besoins au plan de

- la structuration de la bibliothèque minimale,
- l'amélioration de la gestion de l'information,
- l'établissement des bibliographies.

12. Supports audio-visuels.

L'audiovisuel ne doit être qu'un moyen, un support de l'information pédagogique, support qui n'est pas adapté à toutes les situations.

La sélection des méthodes et des documents doit être basée sur la simplicité et sur l'efficacité démontrées par l'expérience.

- Séquences de diapositives sonorisées ou diaporamas ou diaposons.

Le Bureau Permanent souhaite que

- une recherche pédagogique étudiée dans quatre Facultés d'Afrique (Pr. J. MATHIEU) la rétention des notions apportées par les diaporamas,
- les enseignants soient familiarisés avec la technique de réalisation des diaporamas car ce moyen est d'autant plus efficace qu'il est réalisé par l'enseignant lui-même,
- les établissements qui le souhaitent soient dotés des moyens nécessaires à la réalisation des diaporamas (le Pr. J. MATHIEU adressera aux membres du Bureau le premier diaposon de la collection canadienne : Comment fabriquer un diaposon ?).

- Inventaire des documents audio-visuels existants

Le Bureau souhaite que soit établi aux fins de diffusion un inventaire des documents audio-visuels existants

- collections de diapositives du Collège des Hôpitaux de Paris, des Laboratoires Pharmaceutiques, des Services et Laboratoires Universitaires,
- collections de diaporamas réalisés par les services audio-visuels des Facultés, et cours réalisés en diaposons par les éditeurs...,
- films et séquences dilmées.

Le Bureau retient le principe des Journées Interuniversitaires de Réflexion Pédagogiques sur l'Audio-visuel en 1983 (Journées peut être à coupler avec la réunion du Bureau Permanent de Juin).

13. Mannequins d'enseignement pratique de Séméiologie.

Certains établissements ont maintenant l'expérience des mannequins "touchers" plus particulièrement en gynécologie-obstétrique, "palpers" "intubation", "fond d'oeil"... et utilisent les meilleurs, particulièrement pour les enseignements pratiques de séméiologie. TOURS a édité un fascicule descriptif sur son "service d'auto-enseignement" avec en particulier l'inventaire des diaporamas et films et les caractéristiques, les fabricants et les prix des mannequins. Ce fascicule sera largement diffusé.

Le Bureau souhaite que

- les établissements qui le souhaitent soient dotés des mannequins plus particulièrement pour l'enseignement pratique des "touchers et palpers" en séméiologie.

14. Revue d'Education Médicale.

Cette Revue est donc depuis janvier 1982 l'organe officiel de la Conférence. Un certain nombre (10 à 20) d'exemplaires de chaque numéro est adressé aux Doyens à charge pour eux de les diffuser à leurs collègues les plus motivés.

Le Bureau souhaite que

- les doyens écrivent des éditoriaux et nomment dans leur établissement un ou plusieurs responsables ayant pour mission de susciter des articles et abonnements.

15. Enquête pédagogique O.M.S.

Le Professeur J. MATHIEU présente brièvement la synthèse préliminaire des résultats de l'enquête, synthèse réalisée par le Docteur BOELEN. Plusieurs membres du Bureau soulignent la difficulté qu'il y avait à répondre à une enquête manifestement conçue à partir du système universitaire américain et regrettent que les objectifs de l'enquête n'aient peut être pas été suffisamment explicites au départ.

Le Bureau souhaite que

- le Docteur BOELEN, responsable de l'enquête et éventuellement le Docteur J.J. GUILBERT acceptent de venir expliquer les objectifs de l'enquête, la construction du questionnaire et la synthèse définitive des résultats de l'enquête, lors de la 5^e réunion du Bureau Permanent des 1^{er} et 2^e juin 1983 à Paris.

2 - LES MISSIONS DE COOPERATION.

21 - Missions d'Enseignants de rang B

Ces missions, réalisables dans le cadre du décret français du 12 Mai 1981 sont susceptibles de résoudre nombre de problèmes et leur principe a été bien accueilli par les pays en voie de structuration au plan hospitalo-universitaire, mais il faut souligner que la motivation des jeunes chefs de clinique et assistants vers ces postes ne paraît pas très forte car ils n'y a aucune assurance de carrière au retour (excepté pour les chefs de travaux) même si le temps passé en service de coopération est pris en compte au même titre que le temps passé en service en France pour l'acquisition du titre et les concours ultérieurs.

Il faut souligner cependant que s'il ne peut y avoir aucune promesse au départ, la création de maîtrises de coopération est toujours possible et les six maîtrises créées à ce titre en 1982 ont été réservées à la promotion d'enseignants de rang B en poste en Afrique et ayant fait leurs preuves sur le terrain au plan technique et au plan humain.

Le Bureau souhaite la promotion de règles précises en ce qui concerne la définition des postes et la sélection des candidatures.

Le Bureau souhaite

- la promotion de règles précises pour ce qui est de la définition des postes et de la sélection des candidatures,
 - définitions des postes après avis des instances universitaires des pays et établissements concernés et singulièrement des doyens et les conseils de Faculté,
 - diffusion par l'intermédiaire de la Conférence des Doyens des Facultés Française de Médecine de la liste des postes mis au recrutement,
 - nominations définitives après avis de la Faculté d'origine et de la Faculté d'accueil, le choix du candidat étant fait par la Faculté d'accueil en cas de candidatures multiples sur un même poste.

22. Maitrises en coopération

La Conférence et le Bureau Permanent souhaitent que les missions de longue durée ou maîtrises en coopération répondent dorénavant à un besoin d'investissement et non de fonctionnement,

- que leur durée doit portée à six années au moins avec obligation par contrat d'assurer par tous moyens nécessaires la formation d'un relai, et la mise en place de structures relais indispensables,
- qu'elles soient destinées à accueillir dans la mesure du possible des enseignants de rang B ayant fait leurs preuves plusieurs années en coopération,
- qu'elles ne puissent donc être recrées à leur expiration,
- qu'elles soient rendues attractives (stage de recyclage),
- qu'elles soient complétées à leur expiration par une action de continuité sous forme de missions de courte durée.

Le Ministre français de la Coopération et du Développement a provoqué une réunion avec les Ministères français de tutelle concernés, réunion qui a accepté le principe de l'allongement de la durée de la maîtrise à six années tout en faisant observer qu'il s'agit de la réforme d'un statut et proposé aux Ministères français intéressés l'alternative suivante

- titularisation à l'issue de six années (solution optimale)
- titularisation à l'issue de quatre années mais obligation contractuelle de rester en poste deux années complémentaires.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le recrutement 1981 et le recrutement 1982 en cours, les maîtrises créées répondent à des besoins assurés auparavant et depuis plusieurs années en général, par des enseignants de rang B de qualité et ceci à la satisfaction des pays concernés.

23. Missions d'enseignement de courte durée.

La Conférence et le Bureau Permanent soulignent que ces missions ne peuvent constituer qu'un appoint mais qu'elles restent très précieuses et souhaitent une coordination annuelle au niveau du Bureau de la Conférence.

Cette coordination a pu être faite avant la rentrée 1981 et s'est révélée très utile.

La Conférence insiste à nouveau sur la nécessité d'une coordination globale au mois de Juin de chaque année.

Les doyens des pays d'accueil insistent enfin à nouveau sur le nécessaire esprit "coopération" des enseignants missionnaires. Ils insistent sur le fait qu'un enseignement compact lourd est demandé aux missionnaires, spécifiques aussi, et qu'il est indispensable que le même enseignant dès lors qu'il a su s'intégrer, qu'il a assimilé les objectifs spécifiques de l'établissement, puisse assurer la mission plusieurs années de suite afin de conserver à l'enseignement un esprit de suite et une totale efficacité.

3. FORMATION ET NOMINATION DES SPECIALISTES ET DES FUTURS FORMATEURS.

31. Internat à titre étranger et internat associé.

Le Doyen HOUDART résume les principales dispositions envisagées par le projet de réforme du troisième cycle des études médicales.

Quelles que soient les dispositions adoptées, la disparition des C.E.S. va poser avec une acuité particulière le problème de l'accès des étudiants étrangers à une formation spécialisée en France.

Les étudiants étrangers doivent pouvoir bénéficier de l'enseignement théorique mais aussi assumer des fonctions hospitalières avec responsabilité.

Une première approche du problème permet d'envisager plusieurs solutions.

- L'étudiant étranger vient faire en France un cursus de troisième cycle complet
 - il passe le concours d'internat qualifiant et doit obtenir une note au mois égale à celle du dernier étudiant français reçu,
 - ou bien il subit des épreuves spécifiques vérifiant le niveau (scientifique et en langue française),

- il choisit sa spécialité en accord avec la planification de son pays et donc en dehors du choix des internes français et l'on peut imaginer que certaines Facultés françaises reçoivent mission d'organiser des enseignements de mise à niveau des étudiants étrangers ayant terminé leur deuxième cycle chez eux mais possédant un programme spécifique à leur pays, différent de celui que l'on attend en France d'un candidat à des fonctions hospitalières d'interne.
- L'étudiant étranger vient en France faire une partie de son cursus de spécialité, sa formation préalable dans son pays d'origine étant prise en compte,
 - il pourrait entrer dans le système français comme interne associé,
 - après sélection sur épreuves spécifiques ou sur dossier, conçue comme une sorte de filtre bipolaire avec critères du pays d'origine et critères français,
 - avec enseignement théorique et fonctions hospitalières avec responsabilités durant une période à convenir de gré à gré,
 - en obtenant en fin de cursus un diplôme de spécialité délivré par le pays d'origine.

Le Bureau souhaite que

- une réflexion complète sur la formation des spécialistes et des futurs formateurs permette de proposer des solutions concrètes réalistes,
- cette réflexion soit inscrite à l'ordre du jour de la 4^e Réunion du Bureau Permanent de la Conférence qui doit se tenir à YAOUNDE en Janvier 1983 à l'occasion des Journées Médicales, réflexion à laquelle le Professeur SELIGMANN et le Professeur TCHERNIA ont accepté de prendre part,
- cette réflexion aborde aussi le problème des résidents étrangers accueillis dans les C.H.U. français et celui des assistants-associés qui jusqu'ici viennent dans les C.H.U. français pour s'inscrire aux C.E.S. .

Le Groupe de travail de la Conférence des Doyens français sur les problèmes pédagogiques posés par le projet de réforme du troisième cycle des études médicales, groupe de travail animé par le doyen HOUDART, fera aussi des propositions.

Certains membres du Bureau souhaitent en outre que, pour la rentrée 1982 et tant que persisteront les C.E.S., une opération globale d'inscription des C.E.S. pour l'ensemble des pays membres puisse être construite par le Bureau, à partir des possibilités offertes par les Facultés françaises et en tenant compte des accords interuniversitaires même potentiels.

32. Agrégation à titre étranger.

Le Bureau a, l'an dernier,

- regretté les faiblesses dont ont fait et font preuve certains jurys français en matière d'agrégation à titre étranger, faiblesses qui ont entamé le prestige de l'Université française au plan de son niveau scientifique et technique et de sa réputation d'indépendance et atteint la crédibilité des collègues étrangers issus de cette Université française,
- constaté que les pays en voie de structuration mettent en place des instances indépendantes du système universitaire français même si les critères sont voisins (CAMES ou jurys mixtes),
- décidé d'informer les doyens français et de demander aux présidents des jurys français d'agrégation de prendre en compte l'avis du doyen dont relève le candidat.

A la suite de cette action un arrêté du 30 Décembre 1981 modifiant l'arrêté du 20 juin 1969 exige que le dossier du candidat comprenne un avis motivé émanant des autorités locales compétentes pour ce qui concerne la formation médicale universitaire portant notamment sur la qualité des titres et travaux du candidat et précisant les perspectives envisageables quant à son avenir professionnel dans son pays d'origine.

Lors de la réunion de la Conférence du 29 Janvier 1982 à Dakar, la Conférence a souhaité que

- "autorités locales compétentes pour ce qui concerne la formation médicale universitaire" soit interprété dans le sens d' "autorités académiques locales avec en particulier le chef de l'établissement de formation médicale concerné".

Le Bureau, après avoir pris acte avec satisfaction des éléments très positifs qui sont venus assainir nettement les opérations d'inscription sur les listes françaises d'aptitude à titre étranger

souhaite que

- l'action d'assainissement entreprise soit menée à son terme,
- les institutions des pays membres soient respectées et que, dès lors qu'un système de recrutement au même niveau a été mis en place dans son pays d'origine, un candidat ne puisse avoir accès à l'inscription sur une liste française d'aptitude à titre étranger.

Il semble que le premier concours CAMES doive avoir lieu en Novembre prochain à DAKAR.

Ce problème majeur sera mis à l'ordre du jour de la réunion du Bureau Permanent de Juin 1983 (avec le point sur le CASESS ou Conseil Africain pour la Formation et la Promotion des Spécialistes et Enseignants des Sciences de la Santé).

33. Fichier informatisé "Coopération Médicale Universitaire".

Le fichier a été réalisé à titre expérimental pour la Faculté de Médecine de Marseille (Pr. SAN MARCO).

La diffusion des fiches (fiche individuelle "Enseignant" et fiche Service ou Laboratoire "Chef de Service") désormais considérées comme opérationnelles ont été diffusées à l'ensemble des Doyens membres, à charge pour eux de les diffuser à l'intérieur de leur établissement, de les rassembler ensuite remplies pour les renvoyer enfin au Service Coopération de la Faculté de Médecine de Marseille (Pr. SAN MARCO).

De l'expérience de Marseille, il ressort que chaque fiche doit être contrôlée par le Doyen et son équipe administrative dès réception et avant envoi à Marseille.

La réalisation de ce fichier semble importante car il fera l'inventaire des possibilités au plan

- des missions d'enseignement,
- des actions coopératives de recherche,
- de l'accueil en formation des futurs spécialistes et futurs formateurs,
- de l'accueil des enseignants en stage de recyclage.

La mise à jour du fichier sera annuelle.

34. Structures d'accueil de Formation et de Recherche en Médecine Tropicale.

Le Bureau souhaite que

- des fiches signalétiques des établissements de formation et de Recherche en Médecine Tropicale soient établies et diffusées dans le cadre de la Conférence (Fondation Léon M'Ba, Institut de Neurologie Tropicale de Limoges, Institut de Médecine Tropicale de Bordeaux et de Marseille, Institut Houphouët - Bobigny, Centre International de Recherche de Franceville, CEMUBAC de Bruxelles, Institut de Cardiologie tropicale d'Abidjan, Ecole de Bordeaux de l'A.C.C.T....),
- et que ces établissements soient invités à tenir la Conférence régulièrement informée des possibilités qu'ils offrent au plan de la formation et de la recherche.

4. PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS

Une première réflexion laisse apparaître que les séjours des Enseignants en stage de perfectionnement à l'extérieur constituent de par les rencontres, les réflexions en commun et les analyses en profondeur qu'ils ménagent, une des formules les plus constructives au plan de la coopération vraie entre deux équipes ou même deux établissements.

La Recherche surtout doit bénéficier au plus haut point de cette formule, car c'est semble-t-il seulement en permettant aux Enseignants-chercheurs de se rencontrer, de vivre ensemble un séjour prolongé dans une équipe puis dans l'autre, donc de réfléchir et de travailler ensemble, enfin d'analyser au fond les potentialités, les options et les souhaits de l'une

et l'autre équipe que naissent les recherches coopératives sur programme (et non en diffusant régulièrement dans un bulletin de liaison des offres de recherche coopérative sur thème).

Cette première réflexion montre aussi la diversité des modalités du "recyclage" des Enseignants dans les divers pays.

Le Bureau souhaite que

- le perfectionnement des enseignants devienne une des options prioritaires de la Conférence et que le Bureau motive les organismes de Coopération sur cette option,
- les modalités de ce perfectionnement soient diversifiées en fonction des besoins et des souhaits des établissements,
- "l'année sabattique" soit recommandée tout en sachant que ses modalités doivent rester très souples,
- dès l'année universitaire prochaine, soient mis en place un certain nombre de stages courts de réimprégnation et de perfectionnement pour les Enseignants (1 à 3 mois).

5. ACCORDS INTERUNIVERSITAIRES.

Les accords interuniversitaires apparaissent comme le support indispensable d'une coopération bien structurée au plan de l'enseignement et de la pédagogie, de la formation des spécialistes et des futurs formateurs du "recyclage" des Enseignants et aussi au plan de la Recherche.

Ces accords doivent être construits dans un esprit de bilatéralité, de liberté et aussi de clarté et de vérité car rien n'est plus dangereux au plan de l'esprit "Coopération" que de promettre sans tenir.

Les Ministères Français de tutelle souhaitent d'ailleurs qu'un maximum d'opérations de coopération s'inscrive dans le cadre des accords interuniversitaires.

Il est aussi essentiel que les Universités comprennent que les Ministères français de tutelle accepteront d'autant mieux de financer des opérations dans le cadre d'accords que l'Université apportera de son côté un soutien financier.

Enfin, ici encore, il faut être conscient de ce que, en permettant les échanges d'enseignants, des rencontres dont les motivations sont multiples, les accords interuniversitaires permettent la naissance des recherches coopérations sur programme.

Le Bureau souhaite que

- les accords interuniversitaires se multiplient, se diversifient, impliquent tous les établissements pour que la Coopération Médicale Universitaire devienne l'affaire de tous,
- ces accords reposent sur un texte voté par les Conseils d'U.E.R. et les Conseils d'Université et accepté par les Ministères de tutelle des deux établissements signataires,

- un bilan des accords existants ou en cours de signature soit établi dans les prochains mois,
- chaque Faculté rapporte le bilan des réalisations dans le cadre de ses accords avec les côtés positifs et les côtés négatifs lors de la prochaine réunion de la Conférence.

6. COOPERATION ET RECHERCHE.

Des programmes communs de recherche existent déjà entre équipes françaises et africaines au Nord ou au Sud du Sahara, programmes financés dans le cadre des Commissions Mixtes, des accords interuniversitaires ou d'autres structures.

Le Bureau souhaite que

- les programmes communs de recherche se multiplient à partir de projets proposés par un établissement évalués par une équipe de recherche de préférence liée au CNRS ou à l'INSERM,
- ces propositions de programmes communs soient diffusées par le Bulletin de Liaison de la Conférence ou qu'elles soient adressées directement aux présidents de section ou de sous-section du Comité Consultatif des Universités après que le Bureau leur ait demandé de bien vouloir se considérer comme les correspondants "recherche" de la Conférence et donc de répondre à des demandes de renseignements et d'orienter les projets vers les spécialistes concernés et motivés.

Mais le Bureau tient à réaffirmer qu'il reste persuadé que la coopération au plan de la Recherche ne se développera vraiment que dans le cadre

- des échanges d'Enseignants, des rencontres à tous les niveaux,
- des stages de perfectionnement des Enseignants, permettant les séjours prolongés dans une équipe puis dans l'autre, de réfléchir au fond, travailler ensemble, d'analyser les potentialités, les options et les souhaits de l'une et l'autre équipe, les conditions de l'environnement et les besoins de la recherche spécifique des pays concernés,
- donc tout particulièrement, sans doute, des accords inter-universitaires.

Le Bureau souhaite aussi que

- un plan de formation progressive des enseignants à la recherche soit étudié et que, un effort particulier soit fait dans les prochaines années pour le réaliser

7. INTEGRATION DES PARTENAIRES AUX MARCHES DE L'EXPRESSION FRANCAISE ET MULTI-LANGUALITE DE LA COOPERATION.

Le Bureau prend acte

- de la volonté de la Belgique (Doyen PASTEELS-Bruxelles) de défendre la francophonie au sein de sa propre communauté nationale, de son souhait de coopération au sein de la communauté médicale universitaire d'expression française et de voir émerger une formule peut-être spécifique d'intégration,

- de l'affirmation de la Suisse (Doyen RIVIER-Lausanne) de l'importance qu'elle attache à son intégration à la communauté médicale universitaire d'expression française et à son souhait de voir porter les actions de coopération aux niveaux fédéral.

Le Bureau souhaite que

- les membres de la Conférence soient mieux informés des modalités du cursus des études médicales en Belgique et en Suisse et plus particulièrement du troisième cycle,
- les doyens Belges et Suisses soient sensibilisés à la Conférence par leurs collègues, membres du Bureau Permanent, et fassent des offres d'information et de services,
- le Doyen PASTEELS ou son successeur, membres titulaires du Bureau Permanent, se fassent accompagner d'un autre doyen pour chacune des réunions du Bureau (deuxième siège tournant),
- le rôle de la Conférence et ses souhaits de Coopération soient présentés aux Recteurs des deux Universités Suisses et au Département des Affaires Etrangères de Berne.

8. Le Bureau Permanent clot sa III^e Réunion par un tour d'horizon sur les FORMULES NOUVELLES DE COOPERATION. En fait, cette réunion a permis de définir les grands axes de la Coopération Médicale Universitaire, des aménagements constructifs à apporter aux formules existantes mais aussi d'entrevoir dans ces grands axes des formules nouvelles qui demandent à murir et dont la définition apparaîtra peu à peu au cours des prochaines réunions.

En terminant le Bureau s'est montré soucieux de la continuité de l'action de la Conférence. Il souhaite qu'une solution soit trouvée et proposée à la Conférence lors de sa prochaine réunion avec éventuellement modification des statuts.

9. PROCHAINES REUNIONS DU BUREAU PERMANENT ET DE LA CONFERENCE.

- La IV^e Réunion du Bureau Permanent aura lieu à YAOUNDE le jeudi 27 et le vendredi 28 JANVIER 1983.

Ordre du Jour

- Accueil des étudiants en troisième cycle - formation des spécialistes et des futurs formateurs.
- Formules nouvelles de Coopération.
- Mise sur pied de grands projets de Recherche Coopérative en Santé Publique.
- Ouverture de la Communauté Médicale Universitaire d'Expression Française sur les autres Communautés Culturelles.

Le Professeur M. SELIGMANN, Chargé de Mission auprès du Ministre Français de l'Education Nationale et le Professeur TCHERNIA, Conseiller auprès du Directeur de la Coopération et des Relations Internationales du Ministère Français de l'Education Nationale, sont invités à cette réunion.

- La Vèmes Réunion du Bureau Permanent aura lieu à PARIS
les 1er et 2 JUIN 1983

Les représentants des Ministères de tutelle et des organismes de coopération, aidant l'action de la Conférence seront invités à prendre part à une réflexion.

- La date de la IIIè Réunion de la Conférence Internationale sera fixée à Yaoundé en fonction du calendrier des Journées Médicales d'Afrique. Cette réunion aura vraisemblablement lieu en Décembre 83 ou Janvier 84.